

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 8 juillet 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Guiraud, Mme Valls, Mme Abomangoli, M. Bluteau, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme



Délibération n° 03-01 du 8 juillet 2020

AVENANT N°2 À LA CONVENTION DU 21 NOVEMBRE 2014 ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS, LA COMMUNE DE MONTREUIL ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE GRAND PARIS POUR LA RÉALISATION DE L'OUVRAGE DE STOCKAGE DE LA FONTAINE DES HANOTS À MONTREUIL.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°2-1 du 6 novembre 2014 adoptant la convention entre le département de la Seine-Saint-Denis, la commune de Montreuil et la communauté d'agglomération Est Ensemble pour la réalisation de l'ouvrage de stockage des Hauts de Montreuil,

Vu sa délibération n°3-01 du 6 juillet 2017 adoptant l'avenant n°1 à la convention du 21 novembre 2014 entre le département de la Seine-Saint-Denis, la commune de Montreuil et l'établissement public territorial Est Ensemble Grand Paris pour la réalisation de l'ouvrage de stockage de la Fontaine des Hanots à Montreuil,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant n° 2 , dont projet ci-annexé, à la convention du 21 novembre 2014 entre le département de la Seine-Saint-Denis, la commune de Montreuil et l'Établissement public territorial Est Ensemble Grand Paris pour la réalisation de l'ouvrage de stockage de la Fontaine des Hanots à Montreuil ;

- PREND ACTE des nouvelles modalités financières pour la réalisation du bassin de stockage ;



- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer cet avenant n°2 à la convention du 21 novembre 2014.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.